

Motion

Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la commune

L'urbanisation croissante de notre commune, l'augmentation du nombre d'habitants qui en découle, une topographie peu favorable à l'aménagement des infrastructures, ont progressivement conduit à de sérieux problèmes de mobilité. Si le centre-ville est naturellement concerné, les hauts de la Commune ne sont pas pour autant épargnés.

Ainsi concernant le secteur Brent-Fontanivent–Chernex, le plan directeur communal (PDCom) décrivait déjà en 1998, la situation en page 93 : « C'est surtout dans cette partie de Montreux que les effets de l'urbanisation des 30 dernières années sont plus visibles : tapis de constructions, souvent implantées sans soucis de cohérence avec le milieu bâti préexistant ou l'environnement naturel ; destruction des éléments structurants tels que chables, murs, haies ; disparition de la majorité du vignoble ; incohérence du système de circulation ; etc. »

Dans ce contexte d'une topographie particulière : territoire communal très en pente, routes sinueuses à forte déclivité, flux croissant du trafic, le partage obligé, de chemins étroits et dépourvus de trottoirs, par les véhicules et les usagers les plus vulnérables du trafic, devient de plus en plus dangereux pour ces derniers. C'est pourquoi de nombreux parents préfèrent mener leurs enfants en voiture à l'école, plutôt que de les exposer au trafic automobile, même sur des trajets relativement courts.

Et puis il y a la problématique de la vitesse. Aujourd'hui dès que l'on sort des villages ou lieux-dits qui font partie tous de la Commune de Montreux, la vitesse appliquée est celle en dehors des localités, à savoir 80km/heure. En sachant que de nouvelles constructions se trouvent aujourd'hui tout le long des axes routiers, avant et après l'entrée des villages, il faudrait également mener une réflexion dans le sens d'une harmonisation de la vitesse, non plus selon le critère « dans la localité et en dehors », mais en fonction du tissu bâti. Ainsi, une vitesse adaptée fera que les piétons qui souhaitent ou/et doivent emprunter ces bouts de routes à pieds, seront plus en sécurité.

Compte tenu des considérations qui précèdent, je demande à la Municipalité :

1. De mandater l'Association Transport et Environnement (ATE) pour :
 - 1.1 Analyser le flux des déplacements dans le périmètre Brent-Fontanivent-Chernex-Chaullin-Chamby-Sonzier, état actuel et prévisions.
 - 1.2 Elaborer un concept global de circulation privilégiant la mobilité douce, en particulier pour l'accès aux équipements collectifs
 - 1.3 Proposer un ordre chronologique pour les aménagements propres à ce concept
2. D'établir un calendrier pour la réalisation des aménagements qui auront été retenus
3. De mener une réflexion en vue de l'harmonisation de la vitesse dans ce secteur
4. De reprendre la démarche pour d'autres secteurs du territoire communal, là où des difficultés similaires ont été rencontrées.

Irina Gote